



10 décembre 2025

La Société de soutien demande au Canada de débloquer tous les fonds prévus dans l'entente de règlement définitive de l'Ontario et de faire passer les intérêts des enfants avant ses propres intérêts

Cette affaire concerne la fin définitive de la discrimination du Canada à l'égard des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations. Dans le cadre de cette procédure, le Canada a inséré une clause dans l'entente de règlement définitive de l'Ontario exigeant que le Tribunal canadien des droits de la personne dégage le Canada de sa responsabilité en vertu des ordonnances du Tribunal et fasse confiance au Canada pour agir dans l'intérêt supérieur des enfants des Premières Nations à l'avenir. Cela va à l'encontre de la réconciliation et symbolise le fait que le Canada fait passer ses propres intérêts avant l'intérêt supérieur des enfants.

Heureusement, cette clause peut être modifiée si le Canada y consent. La Société de soutien se joint aux Chefs de l'Ontario et à la Nation Nishnawbe Aski pour demander au Canada de débloquer immédiatement tous les fonds prévus dans l'entente de l'Ontario – il n'y a pas lieu d'attendre si le Canada choisit de faire ce qui est juste. La longue histoire du Canada en matière de violation des droits des enfants et des familles des Premières Nations, notamment avec le système des pensionnats, montre que le fait de privilégier les intérêts du gouvernement au détriment du bien-être et de la protection des enfants entraîne des coûts plus élevés et des pertes en vies humaines. Nous appelons également le Canada à accepter ses responsabilités actuelles en vertu des ordonnances du Tribunal et à mettre définitivement fin à son comportement discriminatoire envers les enfants des Premières Nations pour les générations à venir.

La Société de soutien n'est pas partie à l'entente de l'Ontario et ne peut donc pas la modifier, et nous ne sommes pas non plus les décideurs dans cette affaire. Néanmoins, nous avons des questions importantes à poser concernant l'engagement du Canada à mettre fin à sa discrimination, en particulier à la lumière de ses violations généralisées des ordonnances judiciaires lui enjoignant de cesser de discriminer les enfants dans le cadre du principe de Jordan et des services à l'enfance et à la famille. En collaboration avec la Nation Taykwa Tagamou et la Première Nation Chippewas of Georgina Island, nous chercherons des réponses cette semaine, alors que les témoins seront contre-interrogés en vue d'une audience prévue en février 2026.

Après 158 ans de discrimination ayant entraîné des décès et la perte d'enfances, ainsi que plus de 30 ordonnances judiciaires et 19 ans de litiges pour contraindre le Canada à mettre définitivement fin à sa discrimination, la Société de soutien demande au Canada de mettre en œuvre des solutions fondées sur des données probantes pour remédier à sa discrimination et de prendre immédiatement des mesures pour empêcher qu'elle ne se reproduise.